

# Produit LINK MULTIPLE 2024 Un Compartiment de LINK FRANCE

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
990000135939

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production du document d'informations clés : 26/01/2024

Document  
d'informations  
clés

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à**

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) individualisé de groupe, soumis au droit français.

**Durée :** Ce compartiment arrive à échéance le 07/11/2029, sa liquidation interviendra dans les meilleurs délais après la date d'échéance. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du compartiment. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

**Classification AMF :** FCPE à formule

**Objectifs :** En souscrivant à LINK MULTIPLE 2024 (le "**Compartiment**"), vous investissez dans un compartiment à formule du FCPE LINK FRANCE créé à l'occasion de l'offre réservée aux salariés du groupe ENGIE, dont la date de réalisation est prévue le 07/11/2024.

Calendrier indicatif de l'opération :

- ✓ Période de réservation : prévue du 6 au 27 juin 2024 inclus
- ✓ Période de détermination du Prix de Référence : prévue du 26 août au 20 septembre 2024
- ✓ Date de fixation du Prix de Référence et du Prix de Souscription : prévue le 23 septembre 2024
- ✓ Période de souscription/révocation : prévue du 26 au 30 septembre 2024 inclus
- ✓ Date de règlement-livraison des actions : prévue le 07 novembre 2024 (la "**Date de Commencement**")

L'objectif du Compartiment est de vous faire bénéficier pour chaque part (avant prélèvements fiscaux et sociaux applicables) à la date d'échéance (soit le 07 novembre 2029) ou en cas de sortie anticipée de :

- votre apport personnel par part (égal au Prix de Souscription),
- plus la "**Performance**" correspondant au plus élevé entre (i) un rendement annuel de 3% capitalisé, à compter de la Date de Commencement (soit 15,93% à l'échéance), sur l'apport personnel par part et (ii) 24 fois la Hausse Moyenne Protégée de l'action ENGIE. En cas de perception d'un dividende majoré par le Compartiment entre la Date de Commencement (incluse) et la date de sortie anticipée (incluse) ou la date d'échéance, la Performance sera augmentée d'un montant correspondant à la part majorée du dividende sur les actions sous-jacentes à chaque part, capitalisé jusqu'à cette date au taux €STR (le taux d'intérêt au jour le jour de référence en zone euro).

La "**Hausse Moyenne Protégée de l'action ENGIE**" est égale à la différence positive ou nulle entre le Cours Moyen Protégé et le Prix de Référence.

Le "**Cours Moyen Protégé**" désigne la moyenne arithmétique de 60 relevés du cours de l'action ENGIE déterminés chaque mois à compter de la Date de Commencement, chaque relevé étant égal au cours le plus élevé entre le cours de clôture de l'action ENGIE à la date du relevé et le Prix de Référence.

Le "**Prix de Référence**" sera déterminé le 23 septembre 2024 et désigne la moyenne arithmétique de chacun des cours moyens de l'action ENGIE pondérés par les volumes échangés sur le marché Euronext Paris (Volume-Weighted Average Price) (hors application et hors blocs) publiés sur la page de l'écran Bloomberg ENGI FP Equity AQR en sélectionnant l'option Normal Trade Only (en excluant le cours d'ouverture, le cours de clôture et les Trades at Last qui ont lieu après 17:30 (heure de Paris)) relevé lors de chacune des 20 séances de bourse du 26 août au 20 septembre 2024.

Le "**Prix de Souscription**", correspondant au prix d'acquisition/souscription des actions ENGIE par le Compartiment, sera égal à 80% du Prix de Référence.

Pour y parvenir, le Compartiment est investi en actions ENGIE et a conclu une opération d'échange (l'"**Opération d'Echange**") avec NATIXIS.

Des instruments financiers à terme (notamment l'Opération d'Echange) peuvent être utilisés pour atteindre l'objectif de gestion. Pour plus de précisions sur la formule (définition de l'Opération d'Echange, calcul de la Hausse Moyenne Protégée de l'action ENGIE à l'échéance ou en cas de sortie anticipée, etc.), veuillez-vous reporter au règlement du FCPE LINK FRANCE.

Dans certains cas de résiliation de l'Opération d'Echange, la valeur de résiliation en cours de vie sera fonction des paramètres de marché. Dans ce cas, vous recevrez une somme différente de la valeur garantie à l'échéance, qui pourra être inférieure ou supérieure à ce montant. Ces cas figurent dans le règlement du FCPE LINK FRANCE.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon mensuelle, les opérations de rachat sont exécutées chaque mois, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Tous les avantages listés ci-dessous s'entendent avant fiscalité et prélèvements sociaux applicables et pour autant que l'Opération d'Echange n'ait pas été résiliée et/ou qu'aucun ajustement prévu dans l'Opération d'Echange n'ait été mis en œuvre.

Avantages de la formule	Inconvénients de la formule
<p>Le porteur de parts est assuré de récupérer tant à l'échéance qu'en cas de sortie anticipée son apport personnel augmenté du montant le plus élevé entre un rendement minimum capitalisé de 3 % par an sur son apport personnel et 24 fois la Hausse Moyenne Protégée de l'action ENGIE multipliée par le nombre de parts souscrites.</p> <p>Le calcul de la Hausse Moyenne Protégée de l'action Engie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- permet de lisser la performance de l'action ENGIE en calculant la performance sur la base de la moyenne de 60 relevés mensuels de cours de l'Action, et</li> <li>- apporte une protection supplémentaire car en cas de baisse à une date de relevé mensuel du cours de l'action ENGIE en dessous du Prix de Référence, le cours de l'action ENGIE pris en compte pour ce relevé mensuel sera égal au Prix de Référence. Ainsi, la baisse du cours de l'action ENGIE en dessous du Prix de Référence n'impacte pas négativement la Hausse Moyenne Protégée de l'action ENGIE.</li> </ul>	<p>Le porteur de parts renonce aux dividendes et autres fruits et produits des actions ENGIE, ainsi qu'à la décote (différence entre le Prix de Référence et le Prix de Souscription), la Hausse Moyenne Protégée de l'action ENGIE étant calculée à partir du Prix de Référence et non du Prix de Souscription.</p> <p>Le porteur de parts ne bénéficiera pas totalement de la hausse finale éventuelle du cours de l'action ENGIE à l'échéance ou à la date de sortie anticipée, la Performance lui revenant dépendant de la Hausse Moyenne Protégée de l'action ENGIE constatée sur l'ensemble de la période.</p> <p>En cas de résiliation de l'Opération d'Echange, la valeur des parts sera fonction des paramètres de marché. En outre, en cas de résiliation par la Société de Gestion, le porteur de parts pourrait recevoir un montant inférieur à son apport personnel.</p>

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial. Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique"/U.S.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 07 /11/2029.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au règlement du FCPE LINK FRANCE.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100% de votre apport personnel capitalisé au rendement minimum garanti de 3 % par an (prorata temporis). Quant à d'éventuels gains au-delà de ce montant, ils dépendent des performances futures de l'action ENGIE et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché pourrait ne pas être appliquée dans certains cas exceptionnels d'ajustements et/ou de résiliation de l'Opération d'Échange dans les conditions prévues au règlement.

## Scénarios de performance

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans

Investissement de 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
<b>Minimum</b>	3% minimum. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10 300 €	11 593 €
	Rendement annuel moyen	3,0%	3,0%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10 300 €	11 593 €
	Rendement annuel moyen	3,0%	3,0%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	17 428 €	34 165 €
	Rendement annuel moyen	74,3%	27,9%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	62 138 €	123 102 €
	Rendement annuel moyen	521,4%	65,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Le rendement minimum est garanti, en revanche le capital restitué peut être inférieur à l'apport personnel (effet actualisation) en cas de résiliation de l'opération d'échange par la société de gestion.

**Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure**

## d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

### Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	0 €	0 €
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	0,0%	0,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 27,85% avant déduction des coûts et de 27,85% après cette déduction.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après
		1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	NA
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	NA
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,04% de la valeur de votre investissement par an dont la totalité est prise en charge par votre entreprise.	0 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	Nous ne facturons pas de coûts de transaction pour ce produit	NA
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit.	NA

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée :** 5 ans. Cette durée de placement recommandée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Compartiment. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

**Calendrier des ordres :** L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [dic-fcpe@amundi.com](mailto:dic-fcpe@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Compartiment, y compris les diverses politiques publiées du Compartiment, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion. Ce FCPE étant composé de compartiments, son dernier rapport annuel agrégé est également disponible auprès de la société de gestion.

**Teneur de comptes :** NATIXIS INTEREPARGNE

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce Compartiment est créé dans le cadre du Plan d'Épargne de Groupe ENGIE dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actionnariat d'ENGIE.

**Composition du conseil de surveillance :** Le conseil de surveillance est composé de 10 représentants des porteurs de parts et de 10 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.